



Ventes – Barème à compter du 1er Janvier 2020

Honoraires TTC de Transaction

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Moins de 100.000€	7000€
De 100.001€ à 250.000€	7%*
Au-delà de 400.000€	6%*
Garage / Parking	3000€
Mandat de recherche	7%*

*Pourcentage du prix de vente

Estimation pour notaires, banques ou organismes divers : 300€ TTC

Honoraires à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire dans le mandat.

Les prix énoncés ci-dessus « doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans la limite proche des conditions pratiquées. **(Note DGCCRF relatif à l'arrêté du 10 janvier 2017).**

Locations – Barème à compter du 1er Janvier 2020

Baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

Visite du locataire, constitution du dossier et rédaction du bail :

- 10€ TTC par m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- 10€ TTC par m2 de surface habitable à la charge du locataire

Réalisation de l'état des lieux d'entrée :

- 3€ TTC par m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- 3€ TTC par m2 de surface habitable à la charge du locataire

Estimation pour notaires, banques ou organismes divers : 300€ TTC

